

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Communautaire de Caraquet Inc.		Date d'inspection Le 28 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie communautaire de Caraquet Inc.		Numéro de permis 2024126
Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8		Numéro de téléphone (506) 727-7983
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 57	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	02 oct. 2026	
Commentaires:			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	02 oct. 2026	
Commentaires:			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	30 oct. 2026	
Commentaires:			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en avant-midi, dans le cadre d'une inspection de surveillance.
Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté.
Une discussion a eu lieu avec la directrice afin d'effectuer un suivi concernant le changement à la direction de l'établissement. Un suivi a également été effectué concernant les dossiers ainsi que l'entretien de la cour extérieure.
À mon arrivée, les enfants du groupe des 4 ans terminaient leur repas. Certains enfants mangeaient le repas apporté dans leur boîte à dîner, tandis que d'autres prenaient le repas chaud offert par la cafétéria, soit une

Commentaires généraux

salade de pâtes accompagnée de jambon et de maïs en épi.

Par la suite, j'ai observé les différents groupes lors de leur routine. Les nourrissons étaient en période de sieste, tandis que, dans le groupe des 3 ans, les matelas étaient préparés en vue de la période de repos.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 28 septembre 2026

Date

original signé par
Noemie Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"